



# Plan d'engagement vers la réussite

## 2018-2022



Commission  
scolaire de  
la Capitale

Le savoir  
qui  
grandit



# Table des matières

Message de la présidente et du directeur général .....	3
Présentation de l'organisation .....	4
Vision .....	4
Contexte, caractéristiques, enjeux et attentes du milieu .....	4
Déclaration de services .....	15
Orientations et objectifs .....	16
<b>Orientation 1</b> : Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes .....	16
<b>Orientation 2</b> : Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements .....	20
Mise en œuvre et évaluation .....	22

---

## Précisions sur l'utilisation de certains termes et sigles :

**Élève** : Jeune ou adulte inscrit à l'un ou l'autre des secteurs, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes ou la formation professionnelle.

**EHDAA** : Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. L'expression « élèves à besoins particuliers » est aussi utilisée dans le texte pour désigner ce type d'élèves sans égard au secteur concerné (jeunes ou adultes).

**LEED** : *Leadership in Energy and Environmental Design*.

**LIP** : Loi sur l'instruction publique.

**Littératie** : Habileté, confiance et volonté d'interagir avec le langage pour acquérir, construire, communiquer un sens dans tous les aspects de la vie quotidienne.

**MEES** : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**Numératie** : Habileté, confiance et volonté d'interagir avec l'information quantitative ou spatiale pour prendre des décisions éclairées dans tous les aspects de la vie quotidienne.

**Périurbain** : Se dit d'un secteur situé en périphérie d'une ville.

**SEJ** : Services éducatifs des jeunes.

**Subsidiarité** : Principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités sont délégués à l'échelon approprié d'autorité.

**Transition** : Période de temps pendant laquelle la personne s'ajuste graduellement à son nouvel environnement physique, social et humain.

## Message de la présidente et du directeur général

Au fil des pages qui suivent, vous découvrirez les priorités que notre commission scolaire souhaite mettre en avant au cours des prochaines années dans le cadre de son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Ces priorités ont été déterminées grâce à un travail de préparation auquel ont participé les principaux acteurs de notre organisation et elles s'inscrivent en concordance avec les attentes ministérielles<sup>1</sup>.



Depuis plusieurs années, notre organisation a su tirer profit des démarches successives de planification stratégique pour améliorer sa performance, innover et se développer. En plus des enjeux directement liés à la réussite scolaire, des thématiques comme celles de l'environnement et de la modernisation ont donné lieu à des initiatives faisant maintenant partie de nos pratiques courantes. Par exemple, en écho à des préoccupations environnementales, nos nouvelles écoles sont désormais toutes de construction certifiée LEED.

De plus, plusieurs de nos actions des dernières années dans le domaine de la culture et notre partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur témoignent de notre volonté de poursuivre notre contribution au développement des différents programmes liés à l'éducation culturelle des élèves. En effet, en signant l'entente concernant les dossiers Culture-Éducation, la commission scolaire s'est engagée à mener à bien les travaux qui lui ont été confiés à cet égard.

Nous convions maintenant nos écoles et nos centres, dans le respect de leur spécificité propre, à élaborer leur projet éducatif en cohérence avec le présent plan d'engagement vers la réussite. Ce faisant, nos établissements agiront de façon concrète sur le terrain, au bénéfice de tous nos élèves. C'est donc avec enthousiasme et conviction que nous invitons tous les acteurs de notre organisation à réaffirmer, par leurs actions, leur volonté d'amener chaque élève à l'atteinte de la réussite, de SA réussite!

La présidente,

  
Manon Robitaille

Le directeur général,

  
Pierre Lapointe

<sup>1</sup> Les attentes ministérielles sont issues du Plan stratégique 2017-2022 du MEES et de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et sont en cohérence avec la Politique de la réussite éducative du gouvernement.

# Présentation de l'organisation

## Vision

Une organisation moderne en constante évolution, à l'écoute des besoins de sa communauté et constituée d'une équipe engagée à tout mettre en œuvre pour soutenir la persévérance scolaire et la réussite de chacun de ses élèves.

## Contexte, caractéristiques, enjeux et attentes du milieu

### Un vaste territoire urbain et périurbain

La commission scolaire de la Capitale occupe un vaste territoire de plus de 1 200 km<sup>2</sup> et regroupe 66 établissements scolaires, dont des écoles primaires et secondaires, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes. Majoritairement situés dans la ville de Québec, nos établissements offrent des services dans les arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, dans les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Fossambault-sur-le-Lac ainsi que dans les villes de Lac-Saint-Joseph, de Shannon et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

### Une variation des effectifs scolaires

Depuis quelques années, l'augmentation de l'effectif au préscolaire et au primaire est importante et se situe en moyenne à 600 élèves supplémentaires chaque année. Cette forte augmentation exerce une pression sur les espaces disponibles dans les écoles. Depuis 2014, notre commission scolaire a été très bien soutenue par le MEES en ce qui a trait à l'ajout d'espaces. Au primaire, cet appui financier a permis la construction de deux nouvelles écoles ainsi que l'agrandissement de neuf autres. D'autres projets sont à prévoir sur l'horizon du présent plan.

Les premiers élèves de ce baby-boom sont désormais en âge de fréquenter le secondaire. Le défi de croissance frappe maintenant aux portes des établissements de cet ordre d'enseignement. En ce qui concerne l'effectif chez les adultes, il est entré dans un cycle de décroissance, principalement pour des raisons démographiques. Cette décroissance s'observe de façon particulièrement marquée dans nos centres de formation professionnelle.



## Des effectifs diversifiés aux besoins multiples

La diversité des effectifs est une réalité qui amène son lot de défis pour les milieux. La commission scolaire a mis en place une large gamme de services pour les élèves à risque, pour les élèves à besoins particuliers de même que pour les élèves issus de l'immigration.

Certains quartiers auxquels nous offrons des services présentent de la défavorisation. Dans ces milieux plus vulnérables, nous constatons que le défi de la réussite est plus grand. Plusieurs actions y sont déployées pour influencer les facteurs qui ont un effet sur la réussite scolaire. Agir tôt et soutenir les transitions en sont des exemples. C'est pour cette raison que plusieurs classes de maternelle 4 ans à temps plein y ont été implantées.

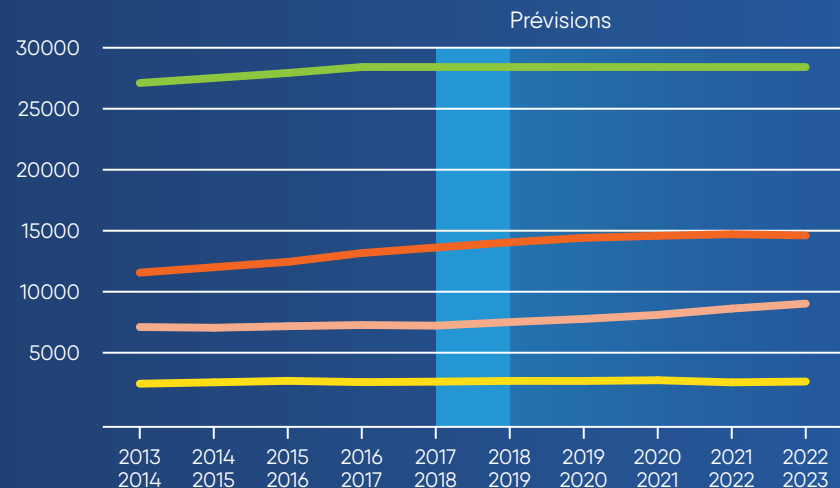
Pour la commission scolaire de la Capitale, l'investissement dans les services offerts aux élèves à besoins particuliers a toujours été un incontournable. Notre organisation fait ainsi le choix d'injecter des sommes supérieures à celles normalement attribuées pour ce type de services et de soutenir chacun des secteurs par des services professionnels et de soutien de grande qualité.

## Graphique 1

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire
- Total

Sources :  
 2013 à 2017 : Rapport annuel 2016-2017.  
 2017-2018 : CSC - 29 sept. 2017.  
 2018 à 2023 : Tableau 01A MEES,  
 14 mars 2017.

Prévision des effectifs  
 de la commission scolaire  
 de la Capitale (732),  
 langue d'enseignement :  
 français



Par ailleurs, en raison de la proximité des services offerts dans les quartiers centraux et de la présence de logements à prix modique, notre commission scolaire constitue également un lieu d'accueil important pour les élèves issus de l'immigration. En moyenne, depuis 5 ans, 650 élèves immigrants ou réfugiés bénéficient de mesures de francisation dans nos écoles primaires et secondaires et plus de 575 adultes tirent avantage des services de francisation offerts au centre Louis-Jolliet. En valorisant le vivre-ensemble, les établissements où se déploient ces mesures adoptent tout naturellement des valeurs d'ouverture sur le monde et d'acceptation des différences qui facilitent grandement l'intégration des élèves issus de l'immigration, en plus d'offrir un parcours de continuité aux élèves du secondaire.

### TOTAL DES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE DE FRANCISATION

Année scolaire	Secteur des jeunes		Secteur de l'éducation des adultes
	Total des élèves	Nombre d'écoles offrant le service	Total des élèves au centre d'éducation des adultes Louis-Jolliet
2012-2013	470	42	722
2013-2014	551	44	704
2014-2015	607	45	755
2015-2016	661	44	697
2016-2017	777	47	722
2017-2018	837	46	ND

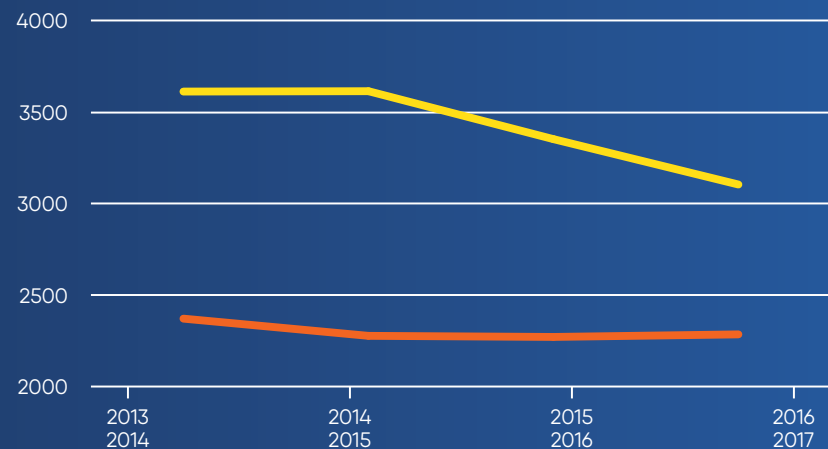
## Graphique 2

- FP
- FGA

Source : Rapport annuel 2016-2017.

### Portrait de l'effectif de la commission scolaire de la Capitale en formation professionnelle et en formation générale des adultes

Équivalent temps plein (ETP)



## La présence d'établissements d'enseignement privés

La dizaine d'établissements d'enseignement privés présents sur le territoire de la commission scolaire et des environs exerce une concurrence indéniable ayant un effet sur la rétention de nos effectifs, notamment lors du passage du primaire vers le secondaire. Afin de maintenir un pouvoir d'attraction auprès de la population de notre territoire, nos écoles secondaires proposent une offre de services complète et fort diversifiée répondant aux besoins de tous les élèves, quels que soient leurs champs d'intérêt et leurs ambitions.

## L'éducation des adultes : diverses voies de réussite

Les centres d'éducation des adultes ont pour but de faciliter l'insertion sociale ainsi que la progression dans un cheminement personnel ou professionnel, dont l'obtention du diplôme d'études secondaires ou la possibilité d'obtenir une qualification pour un métier semi-spécialisé ou l'inscription dans un autre secteur d'enseignement. Ces divers parcours tiennent compte des besoins des effectifs et permettent à l'élève d'atteindre la cible convenant à son profil et de vivre ainsi une réussite. Les centres d'éducation des adultes ont démontré une flexibilité dans leur offre de formation et leurs approches afin d'accompagner vers la réussite le plus grand nombre possible de leurs élèves. Pour bonifier cet accompagnement, ils doivent notamment continuer à faire preuve de leadership dans la mise en place des trajectoires de transition vers d'autres services de formation.

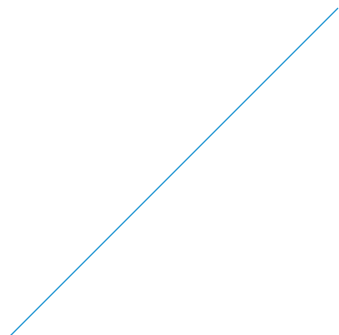
## La formation professionnelle : une voie de réussite à promouvoir

La commission scolaire de la Capitale occupe le deuxième rang provincial quant au nombre de programmes de formation menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Pour promouvoir la formation professionnelle et pour recruter de nouveaux élèves, les sept centres de formation professionnelle déploient différentes stratégies concertées ou individualisées auprès des multiples publics cibles que sont les élèves, les parents, les équipes du secondaire et de l'éducation des adultes, les travailleurs de même que les employeurs.

Le défi anticipé de recrutement d'élèves est grand pour les prochaines années en raison du faible taux de chômage et d'un creux démographique chez les jeunes candidates et candidats potentiels. De plus, l'adéquation entre l'offre de programmes de la formation professionnelle et les profils de compétences recherchés par les employeurs demeure un objectif récurrent. Il importe donc d'élaborer des parcours de formation professionnelle diversifiés, axés sur les priorités de développement du Québec ainsi que sur les champs d'intérêt des personnes.

## Les défis liés au plein emploi

Le taux de chômage qui se situe sous la barre des 5% depuis plus de 10 ans fait en sorte que la ville de Québec atteint le plein emploi. La pénurie de main-d'œuvre que cette situation engendre s'avère de plus en plus critique pour les employeurs de tous les domaines. Cela entraîne également des conséquences sur le recrutement du personnel de la commission scolaire, où d'importants défis sont anticipés pour les prochaines années.





## Les parents, nos premiers alliés

Les écoles et les centres comptent particulièrement sur une collaboration de premier ordre avec les parents, leurs premiers alliés. La bonne communication est d'une importance capitale à cet égard et plusieurs actions ont été mises en place par les écoles ou par les SEJ pour accompagner les parents dans le monde scolaire en leur offrant des outils de soutien ou de la formation. Comme organisation, nous souhaitons poursuivre dans cette voie et renforcer ce travail de collaboration avec les parents.

## Les partenaires, des acteurs indispensables à notre mission

Un constat fait désormais l'unanimité en éducation : les établissements d'enseignement ne peuvent à eux seuls assumer l'entière responsabilité du développement du plein potentiel des élèves et de leur réussite scolaire. Non seulement le personnel des écoles et des centres, les élèves et leurs parents de même que les élus scolaires doivent s'y investir pleinement, mais ils doivent aussi être soutenus par une collaboration et une concertation des différents intervenants et organismes qui gravitent autour des élèves. Cela comprend notamment les organisations communautaires, les partenaires du domaine de la santé et des services sociaux, le secteur culturel, celui du sport, les entreprises et les autres organisations privées ou publiques qui peuvent contribuer à la réussite scolaire.

Les partenariats que nous avons mis en place avec ces organismes concourent à la réalisation de nos missions respectives et favorisent de façon notable le développement des milieux. La commission scolaire connaît de belles avancées depuis les dernières années grâce à sa structure de réseautage efficace et aux liens qu'elle renforce avec les partenaires de la persévérance scolaire. Elle entend poursuivre dans le même sens.

## L'école au centre du réseau et soutenue par une commission scolaire en service

L'élève et, par le fait même, l'école sont au cœur du réseau de l'éducation. Dans la réalisation de sa mission et relativement à l'exercice de ses fonctions, la commission scolaire organise les services éducatifs et soutient les établissements tout en veillant à la gestion efficiente et équitable des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

La commission scolaire de la Capitale déploie depuis plusieurs années une gestion plutôt décentralisée de ses ressources financières. À ce sujet, le comité de répartition des ressources prévu à la LIP a élaboré un modèle de répartition qui répond aux objectifs, aux principes et aux critères convenus avec l'ensemble des directions d'établissement et ayant fait l'objet d'une large consultation. Ce processus de concertation respecte l'autonomie décisionnelle des directions et leur permet d'utiliser au maximum les enveloppes budgétaires disponibles en fonction des besoins et des particularités propres à leur milieu, dans un esprit de subsidiarité.

## Une éducation pour tous : une réflexion à l'échelle locale

Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis intitulé *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année du secondaire*, souligne à juste titre qu'en agissant sur les obstacles à l'apprentissage, l'école cherche à développer le plein potentiel de chacun selon ses aptitudes et ses champs d'intérêt, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et en réponse au besoin d'apprendre des élèves. Dans cet esprit, citons en exemple le continuum de services que nous offrons aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme ou encore la formation donnée aux élèves qui ont besoin de cours de francisation.

Nous devons poursuivre nos réflexions au sujet de notre offre de services destinée à tous nos effectifs scolaires. Il importe de prendre en compte les besoins et les capacités des élèves, des plus vulnérables jusqu'aux plus doués, et ce, en considérant une composition de la classe qui favorise l'apprentissage.

Les professionnels et les autres intervenants des services complémentaires, notamment les techniciens en éducation spécialisée et le personnel de service de garde, contribuent à la réussite de tous les élèves, dont les EHDAA. Leur expertise doit être mise à profit en intervention directe à l'élève ou en soutien à l'enseignant dans la classe.



## Les approches collaboratives : un courant d'action prometteur

Comment peut-on améliorer l'apprentissage des élèves ? Voilà une question fondamentale qui exige que l'on s'y attarde. À la lumière des avancées observées au cours des dernières années dans d'autres systèmes éducatifs qui prônent les approches collaboratives, il devient nécessaire de créer nous aussi les conditions facilitantes afin que se déploie une culture collaborative plus structurée dans les milieux de même qu'au sein des diverses instances de notre organisation. Au cœur de cette dynamique résident l'expertise du personnel enseignant de même que celle des autres personnels.

Une telle approche requiert une ouverture de la part de tous les acteurs ainsi qu'une mobilisation commune pour édifier une vision globale de l'apprenant, valoriser l'interdépendance, miser sur les complémentarités des forces de chacun et le partage des responsabilités ou des ressources. Cette voie d'action cohérente, continue et concertée saura inspirer certaines actions déployées dans les milieux.

## L'expertise du personnel

Puisque l'expérience d'apprentissage se déroule notamment en classe, elle requiert que le personnel enseignant atteigne et conserve un haut degré de compétence professionnelle. Au-delà de la formation initiale reçue, l'enseignant doit être soutenu en début de carrière lors de son insertion professionnelle et doit pouvoir profiter au fil du temps d'une offre de formation continue qui répond à ses besoins et qui lui permet de se développer sur le plan professionnel. Il en est de même pour l'ensemble du personnel de soutien, des professionnels et des cadres.



## Les compétences du 21<sup>e</sup> siècle et la culture du numérique

De plus en plus de systèmes éducatifs accordent de l'importance à ce que plusieurs nomment les compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

« En plus de collaborer directement avec des collègues autour d'une table de conférence, les travailleurs du 21<sup>e</sup> siècle s'acquittent de plus en plus de leurs fonctions au moyen d'interactions médiatisées avec des collègues se trouvant à l'autre bout du monde et qu'ils ne rencontreront peut-être jamais. Par conséquent, en dépit de son caractère permanent, la collaboration est digne de figurer parmi les compétences du 21<sup>e</sup> siècle, car les capacités interpersonnelles et coopératives revêtent plus d'importance et nécessitent des habiletés plus pointues qu'à l'ère industrielle précédente » (Dede, 2010, traduction libre).

Parmi ces compétences, nous trouvons la pensée critique, la collaboration, la résolution de problèmes, la pensée informatique, la créativité (Romero, 2016) et, surtout, la richesse qui émane de la synergie entre ces dernières. Bien que ces compétences puissent être travaillées dans plusieurs contextes, le développement d'une culture du numérique contribuera assurément au soutien de l'acquisition de ces compétences. Citons par exemple la poursuite de nos initiatives au regard du codage et de la programmation ou de celles en lien avec de nouveaux modes de formation telle la formation en ligne, de plus en plus utile pour satisfaire au besoin en formation professionnelle.

La culture du numérique, associée à la prise en compte des compétences du 21<sup>e</sup> siècle, se déploie à l'intérieur du présent plan d'engagement vers la réussite et devra s'ancrer dans les projets éducatifs des établissements pour répondre aux besoins des élèves.

## Les services de garde en milieu scolaire : une richesse qui contribue au développement global de nos élèves

Les services de garde font partie intégrante de la vie des écoles primaires. D'ailleurs, près de 85 % de nos élèves les fréquentent quotidiennement. Dans ce contexte, la commission scolaire de la Capitale s'engage à poursuivre et à renforcer les initiatives visant à soutenir le personnel qui y travaille en vue de développer leur expertise et de favoriser ainsi la réussite des élèves. En plus de soutenir l'enfant dans son développement en respectant ses besoins et en assurant sa sécurité ainsi que son bien-être, le service de garde encourage l'acquisition de plusieurs compétences primordiales au 21<sup>e</sup> siècle, notamment la collaboration, la résolution de problèmes et la créativité. Enfin, il s'agit d'un service de qualité actualisé par un encadrement et un programme d'activités riche qu'il faut préserver sur l'ensemble de notre territoire.



## Caractéristiques

- La commission scolaire de la Capitale se situe au 9<sup>e</sup> rang<sup>2</sup> des plus importantes commissions scolaires au Québec.
- Elle est l'une des commissions scolaires qui comptent le plus d'élèves dans la région de la Capitale-Nationale.
- Elle est la 2<sup>e</sup> commission scolaire en importance offrant le plus grand nombre de programmes d'études professionnelles.
- Son conseil des commissaires est composé de 12 élus, dont un président élu au suffrage universel, et de 4 commissaires-parents représentant les secteurs primaire, secondaire, EHDAA et général.
- Elle gère un budget annuel de plus de 350 millions de dollars.

## Les ressources humaines

La commission scolaire figure parmi les 10 plus importants employeurs des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Elle compte plus de 5 000 employés répartis approximativement comme suit :

- 2 700 membres du personnel enseignant;
- 2 200 membres du personnel de soutien;
- 250 professionnels;
- 170 gestionnaires.

## Les établissements

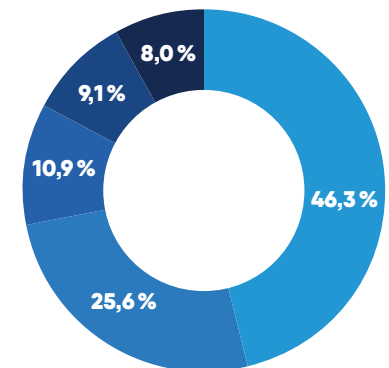
En tant que propriétaire d'un grand parc immobilier, la commission scolaire est responsable de l'entretien et du maintien de 82 immeubles. Parmi ces immeubles, on compte **66 établissements scolaires** et **3 centres administratifs**, soit :

- 45 écoles primaires;
- 3 écoles primaires-secondaires;
- 9 écoles secondaires;
- 7 centres de formation professionnelle;
- 2 centres d'éducation des adultes.

## L'effectif scolaire

La commission scolaire est riche de la diversité de son effectif scolaire composé de plus de 28 400 élèves :

- 9,1% au préscolaire;
- 46,3% au primaire;
- 25,6% au secondaire;
- 10,9% à la formation professionnelle;
- 8,0% à l'éducation des adultes



<sup>2</sup> Source : **Indicateurs de gestion 2013-2014 – Commissions scolaires**  
 Direction, coordination, production et édition  
 Direction des indicateurs et des statistiques  
 Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, 2016

TERRITOIRE  
COUVERT PAR  
LA COMMISSION  
SCOLAIRE DE  
LA CAPITALE

AUTRE  
TERRITOIRE

STE-CATHERINE-  
DE-LA-JACQUES-  
CARTIER

LA HAUTE-  
SAINT-  
CHARLES

CHARLESBOURG

BEAUPORT

SAINTE-FOY  
SILLERY  
CAP-ROUGE

LES  
RIVIÈRES

LA CITÉ-  
LIMOILOU

## Le territoire

- Un territoire de plus de 1 200 km<sup>2</sup>.
- Principalement située dans la ville de Québec, la commission scolaire est notamment présente dans:
  - les arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières et de La Haute-Saint-Charles;
  - les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Fossambault-sur-le-Lac;
  - les villes de Lac-Saint-Joseph, de Shannon et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



### Le transport scolaire

- La commission scolaire requiert les services de près de 250 autobus, minibus et berlines.
- Chaque jour, environ 10 000 élèves sont transportés sur une distance totale de plus de 13 000 km.

## Les enjeux et attentes du milieu

1. La prise en compte des besoins des élèves, selon les milieux et leurs caractéristiques.
2. La réponse de l'organisation à la croissance soutenue de l'effectif scolaire au primaire et au secondaire.
3. Le défi de recrutement d'élèves à la formation professionnelle.
4. La reconnaissance de la contribution de l'éducation des adultes à la diplomation.
5. La nécessité d'entrer dans l'ère du numérique à tous les ordres d'enseignement.
6. La qualité de l'expérience éducative sur le plan de l'environnement physique.

# Déclaration de services

## Mission

- Offrir aux jeunes et aux adultes du territoire que nous desservons des services éducatifs de qualité dans un environnement en constante évolution.
- Soutenir et accompagner nos établissements dans la réalisation de leur mission, soit instruire, qualifier et socialiser tous les élèves.
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique.

## Valeurs

Les valeurs qui inspirent et orientent les actions de notre commission scolaire sont les suivantes :

la **compétence** de son personnel, le **respect**, la **collaboration** ainsi que la **responsabilisation**.

## Nos engagements en matière de qualité de services

La commission scolaire de la Capitale déploie des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation générale des adultes et de formation professionnelle dans 66 établissements et 3 centres administratifs. Elle s'engage à offrir un service empreint de professionnalisme dans chacun de ces lieux et à répondre dans un délai raisonnable de façon polie et courtoise, dans le respect des règles applicables en matière de confidentialité.

Les services tels les demandes de renseignements ou encore la réception et l'examen des plaintes sont offerts de façon habituelle dans les centres administratifs les jours de semaine de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sauf les jours fériés. Cet horaire est sujet à changement en période estivale. Des lignes téléphoniques et le service par courriel peuvent être utilisés en tout temps pour diverses requêtes.

## Traitement des plaintes


La commission scolaire reconnaît le droit à tout élève ou à ses parents, s'il est mineur, d'être en désaccord avec une décision ou un service rendu par l'un de ses représentants et de le manifester au moyen d'une plainte. La commission scolaire s'engage à prendre en charge une plainte d'un élève adulte ou d'un parent dans un délai de cinq jours ouvrables. Idéalement, un différend devrait être réglé par les personnes impliquées dans la situation problématique ou par le supérieur immédiat concerné.

Dans tout le processus de traitement d'une plainte ou de révision d'une décision, la commission scolaire respecte les principes suivants :

- chaque étape de la procédure est orientée vers la recherche de solutions;
- les mesures nécessaires sont prises pour assurer la confidentialité de la démarche du plaignant et pour éviter toute forme de représailles contre ce dernier;
- tout au long du processus, le plaignant a le droit d'être accompagné par la personne de son choix dans la mesure où cette personne n'est pas en situation de conflit d'intérêts.

Si l'insatisfaction persiste après avoir suivi les étapes du traitement d'une plainte, le plaignant peut faire appel au protecteur de l'élève de la commission scolaire. Tous les renseignements à ce sujet et les coordonnées du protecteur de l'élève sont accessibles sur le site Web de la commission scolaire.

# Orientation








## Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes


Notre première orientation se situe au cœur de notre mission et reprend des éléments prioritaires qui sont suivis avec attention par notre organisation depuis plus d'une décennie.



Outre les incontournables données sur la diplomation/qualification avant l'âge de 20 ans et sur la persévérance s'ajoutent notamment, pour 2018-2022, le volet de la réduction des écarts de réussite entre certains groupes d'élèves de même que celui du retard à l'entrée au secondaire. De plus, nous entendons porter un soin particulier à la qualité des transitions scolaires ainsi qu'au développement des compétences en littératie et en numératie pouvant se faire dans différents contextes. Les résultats de la recherche en éducation sont précieux à ce chapitre lorsque vient le temps de prioriser certains types d'initiatives sur le terrain. Nos écoles et nos centres, quel qu'en soit l'ordre d'enseignement, seront interpellés par plusieurs des objectifs qui suivent.

## Orientation


1

Axe d'intervention 1	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Augmentation de la diplomation et de la qualification</b>	1.1 D'ici 2022, porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification 	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans	73,3 %	<b>80,0 %</b>
	1.2 D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves dans la proportion suivante: 	Écarts de réussite au regard du taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, en % entre différents groupes d'élèves		
	1.2.1 Garçons et filles: écart de 7,8 %		9,4 %	<b>7,8 %</b>
	1.2.2 EHDAA et élèves ordinaires: écart de 29,7 %		35,6 %	<b>29,7 %</b>
	1.2.3 Écoles défavorisées: écart de 11,4 %		13,7 %	<b>11,4 %</b>
1.2.4 Élèves issus de l'immigration 1 <sup>re</sup> génération: écart de 7,8 %	9,3 %	<b>7,8 %</b>		
1.3 D'ici 2022, porter à 85,0 % le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification	Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi les élèves sortants en formation générale des jeunes 	83,0 %	<b>85,0 %</b>	
Axe d'intervention 2	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Réduction du retard au secondaire</b>	2.1 D'ici 2022, ramener à 15,0 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire 	Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire 	17,5 %	<b>15,0 %</b>
Axe d'intervention 3	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Amélioration de la persévérance</b>	3.1 D'ici 2022, diminuer à 15,0 % le taux de décrochage	Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) parmi les élèves sortants en formation générale des jeunes	17,0 %	<b>15,0 %</b>

 Attente ministérielle Indicateur national

Axe d'intervention 4	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Amélioration des transitions scolaires</b>	4.1 D'ici 2022, accroître l'efficacité de la transmission des informations relatives à chaque élève tout au long de son parcours scolaire	Nombre de transitions <sup>3</sup> bénéficiant d'un outil de transmission numérique des informations relatives à chaque élève	1	<b>5</b>
	4.2 D'ici 2022, augmenter la cohérence des actions auprès des élèves à chaque étape de leur parcours scolaire	Nombre d'établissements mettant en œuvre des initiatives visant la cohérence des actions auprès des élèves lors des transitions <sup>3</sup> entre les ordres d'enseignement ou les secteurs	Non disponible	<b>66</b>
Axe d'intervention 5	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Développement des compétences en littératie</b>	5.1 D'ici 2022, porter à 92,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire 	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire (juin)	89,9%	<b>92,0 %</b>
	5.2 D'ici 2022, porter à 92,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire (juin)	89,4%	<b>92,0 %</b>
	5.3 D'ici 2022, porter à 95,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du primaire (juin)	93,4%	<b>95,0 %</b>
	5.4 D'ici 2022, porter à 92,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la fin du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la fin du primaire (juin)	89,4%	<b>92,0 %</b>
	5.5 D'ici 2022, porter à 85,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du premier cycle du secondaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du premier cycle du secondaire (juin)	83,1%	<b>85,0 %</b>
	5.6 D'ici 2022, porter à 85,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 <sup>e</sup> année du secondaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5 <sup>e</sup> année du secondaire (juin)	80,2%	<b>85,0 %</b>
	5.7 Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte de notre territoire 	Nombre d'activités destinées à la population et soutenues par le MEES	4	<b>10</b>

Axe d'intervention 6	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Développement des compétences en numératie</b>	6.1 D'ici 2022, porter à 83,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence <i>Raisonner</i> , de la fin du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence <i>Raisonner</i> , de la fin du primaire (juin)	81,0%	<b>83,0%</b>
	6.2 D'ici 2022, porter à 89,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence <i>Résoudre</i> , de la fin du primaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence <i>Résoudre</i> , de la fin du primaire (juin)	87,0%	<b>89,0%</b>
	6.3 D'ici 2022, porter à 70,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Culture, société et technique) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Culture, société et technique) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire (juin)	65,3%	<b>70,0%</b>
	6.4 D'ici 2022, porter à 70,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Technico-sciences) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Technico-sciences) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire (juin)	51,6%	<b>70,0%</b>
	6.5 D'ici 2022, porter à 70,0% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Sciences naturelles) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Sciences naturelles) de la 4 <sup>e</sup> année du secondaire (juin)	47,7%	<b>70,0%</b>

 Attente ministérielle

 Indicateur national

# Orientation

## 2



### **Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements**

Notre deuxième orientation a émergé à la suite de travaux de préparation du présent plan. En effet, nombreux sont ceux et celles qui ont soulevé l'importance de l'expérience éducative dans « l'établissement jusqu'à la classe ».

Pour le primaire, l'expérience éducative inclut évidemment le service de garde scolaire, qui accueille un grand nombre d'élèves. Tous les élèves, jeunes et adultes, veulent avoir accès à un milieu d'apprentissage moderne. Les enseignants comme les différents intervenants scolaires ont quant à eux à cœur d'offrir une expérience éducative la plus profitable possible et porteuse de réussite. L'école du 21<sup>e</sup> siècle doit favoriser l'exploitation des possibilités du numérique dans une société où ce virage est bien amorcé et lui faire une place dans la réalité quotidienne de la classe, avec les défis que cela comporte. Par ailleurs, le concept de la bienveillance à l'école inspire déjà certains milieux qui créent une expérience éducative améliorée; d'autres établissements voudront probablement s'en inspirer.

## Orientation

## 2

Axe d'intervention 1	Objectifs	Indicateurs	Résultats visés	
<b>Développement d'une culture du numérique</b>	1.1 D'ici 2022, s'assurer que chaque établissement a développé une culture du numérique jusque dans la classe	Nombre d'établissements ayant un projet éducatif intégrant la dimension du numérique	<b>66</b>	
	1.2 Assurer la mise en place d'infrastructures technologiques en vue de soutenir l'exploitation des possibilités du numérique sur le plan pédagogique dans tous les établissements	Nombre de projets mis en œuvre pour soutenir des initiatives numériques dans la classe	<b>66</b>	
	1.3 Assurer le soutien technique efficient des infrastructures technologiques mises en place	Taux de réponse aux demandes de soutien technique à l'intérieur des délais établis dans l'accord de niveau de service	<b>90,0%</b>	
	1.4 Favoriser l'accompagnement du personnel enseignant afin qu'il développe ses compétences dans l'intégration pédagogique du numérique dans la classe	Nombre d'établissements mettant en œuvre des initiatives favorisant l'accompagnement du personnel enseignant en matière d'intégration pédagogique du numérique dans la classe	<b>66</b>	
Axe d'intervention 2	Objectifs	Indicateurs	Résultats visés	
<b>Promotion d'un mode de vie physiquement actif</b>	2.1 Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour 	Nombre d'écoles primaires ayant intégré cet objectif à leur projet éducatif	<b>45</b>	
Axe d'intervention 3	Objectifs	Indicateurs	Situation de départ	Résultats visés
<b>Amélioration de nos bâtiments</b>	3.1 D'ici 2022, diminuer à 17,0% le taux de vétusté du parc immobilier de la commission scolaire 	Taux de vétusté du parc immobilier de la commission scolaire	21,5%	<b>17,0%</b>

 Attente ministérielle

 Indicateur national



# Mise en œuvre et évaluation

Tous les établissements de la commission scolaire sont conviés à élaborer leur projet éducatif en cohérence avec le présent plan d'engagement vers la réussite. Afin de soutenir la mise en œuvre de ces projets, la commission scolaire s'assurera que les actions prioritaires des différents services de l'organisation seront orientées de façon à appuyer les établissements.

De plus, des communautés de pratiques de directions seront mises en place pour favoriser le développement et le partage d'expertise au cœur de différents chantiers issus du présent plan, notamment ceux de la littératie, de la numératie, des transitions et du numérique. Les directions des écoles et des centres pourront de leur côté s'inspirer de cette approche collaborative pour mettre en œuvre leur projet éducatif, s'ils la considèrent comme appropriée.

La commission scolaire rendra compte de l'évolution de sa performance au ministre et à la population dans son rapport annuel.

# Agir pour l'avenir de nos enfants, un choix capital

À la Commission scolaire de la Capitale, travailler à bâtir l'avenir fait partie de notre quotidien. Nous ne ménageons aucun effort pour offrir un monde meilleur aux générations futures. Dans nos choix quotidiens, tout comme dans nos approches d'apprentissage, nous croyons à la somme des petits gestes qui font toute la différence.

Ainsi, pour ses publications, la commission scolaire privilégie l'emploi de papiers homologués FSC (Forest Stewardship Council). Seule la certification FSC rencontre des pratiques forestières respectueuses de l'environnement et garantit que toutes les fibres utilisées, qu'elles soient vierges, recyclées ou d'origine contrôlée, proviennent de sources non dommageables pour la forêt. Par ailleurs, la commission scolaire tente, dans la mesure du possible sans toutefois compromettre l'information qui vous est transmise, de réduire ses publications papier au minimum. Chacun de nos gestes contribuant au monde de demain, nous vous invitons à recycler le présent document après utilisation.

Production : Secrétariat général et direction de l'information et des communications, mai 2018

Design graphique : lesaint.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018 –

Bibliothèque et Archives Canada, 2018



**Commission  
scolaire de  
la Capitale**

1900, rue Côté  
Québec (Québec)  
G1N 3Y5  
**418 686-4040**